



Dossier de presse

14 janvier 2014

La Retraite pour le Bien vieillir : l'offre commune de la Cnav, de la MSA et du RSI pour prévenir et préserver l'autonomie des personnes âgées

Contacts presse

CNAV : Frédérique Garlaud - 06 29 70 20 21

CCMSA : Géraldine Vieuille - 01 41 63 72 41

RSI : Victoria Topenot - victoria.topenot@rsi.fr

Adaptation de la société au vieillissement : la Cnav, la CCMSA et le RSI s'engagent pour une offre commune de prévention et de préservation de l'autonomie des personnes âgées

Paris, le 14 janvier 2014

Les caisses de retraite proposent que leur offre commune inter-régimes pour la prévention et la préservation de l'autonomie soit reconnue dans le cadre de la future loi d'orientation et de programmation pour l'adaptation de la société au vieillissement. En effet, cette offre s'inscrit en parfaite cohérence avec les premières orientations du prochain projet de loi et complète de façon indispensable l'action des départements.

Une reconnaissance attendue du rôle des caisses de retraite en faveur du « bien vivre ma retraite »

Lancée le 29 novembre dernier par le Premier ministre Jean-Marc AYRAULT, la concertation sur la future loi d'orientation et de programmation pour l'adaptation de la société au vieillissement est l'occasion pour les régimes de retraite de souligner l'importance d'une politique de prévention graduée et représentative de toutes les dimensions du « bien vivre ma retraite » (santé, vie sociale, habitat, etc.).

A cet égard, la Caisse nationale d'Assurance vieillesse (Cnav), la Caisse Centrale de la Mutualité sociale agricole (CCMSA) et le Régime social des Indépendants (RSI) tiennent à saluer la démarche engagée par les pouvoirs publics qui doit mobiliser l'ensemble des acteurs dans le cadre d'une coordination renforcée et souhaitent que leur action en faveur d'une culture de la prévention à l'intention de l'ensemble des retraités puisse être reconnue comme une contribution majeure aux politiques publiques en faveur de l'autonomie.

Une offre commune s'appuyant sur une approche globale du vieillissement

Depuis l'adoption par leurs conseils d'administration d'une délibération commune en mai 2011, la Cnav et les Carsat, qui forment le réseau de l'Assurance retraite, la Mutualité Sociale Agricole et le Régime Social des Indépendants ont impulsé une dynamique inter-régimes à l'ensemble de leurs actions de prévention.

En effet, forts des relations qu'ils entretiennent avec l'ensemble des retraités, dès la préparation et le passage à la retraite, les trois régimes structurent leurs interventions selon trois niveaux complémentaires :

- l'information et le conseil pour « bien vivre ma retraite » et anticiper la perte d'autonomie, à l'intention de tous les retraités, conçus en partenariat étroit avec l'Institut National de Prévention et d'Education pour la Santé (INPES)
- les actions collectives de prévention de la perte d'autonomie - ateliers mémoire, anti-chute, nutrition, etc. – en direction de publics ciblés, mises en place par des structures inter-régimes déjà implantées dans 75 départements (couverture de l'ensemble du territoire prévue d'ici fin 2014)
- la proposition d'une évaluation globale des besoins à domicile pour les retraités fragilisés (GIR 5 et 6) sollicitant des aides pour favoriser la préservation de leur autonomie à domicile et un accès à des prestations individuelles adaptées à leurs besoins

Les caisses de retraite possèdent tous les atouts pour répondre aux objectifs d'anticipation du vieillissement :

- connaissance des retraités et capacité de repérage des retraités les plus fragilisés pour les sensibiliser au bien vieillir et ainsi contribuer à la politique globale de l'âge
- en tant que service public de la sécurité sociale, les caisses de retraite adoptent une approche globale du vieillissement et agissent ensemble
- présentes sur les territoires sous une bannière commune, les caisses agissent pour développer une culture de la prévention qui s'adresse à chaque retraité

Une offre commune inter-régimes amenée à s'étendre à d'autres acteurs et consolider les relations avec les conseils généraux

Forts de leur expérience et de leur partenariat, la Cnav, la CCMSA et le RSI formalisent leur offre commune inter-régimes par la signature d'une convention (cf. en pièce jointe). Cette convention a vocation à s'étendre à d'autres régimes de retraite, qui souhaiteraient s'inscrire dans la même démarche pour garantir une équité de traitement entre tous les retraités quel que soit le régime d'affiliation.

La Cnav, la CCMSA et le RSI sont également prêts à participer, en tant qu'opérateur de l'offre commune inter-régimes de prévention, au pilotage territorial de la politique gérontologique des départements.



Suivez cette actualité sur Twitter #OCIPPA

- **Fiche 1. L'offre commune inter-régimes pour la prévention et la préservation de l'autonomie**
 - L'offre commune formalisée dans une convention
 - Les engagements des caisses de retraite

- **Fiche 2. L'aboutissement d'une coordination des politiques d'action sociale du service public de la Sécurité sociale : l'offre commune inter-régimes**
 - Le comité de pilotage
 - Les chiffres-clés
 - Les déclinaisons sur les territoires

- **Fiche 3. Les structures inter-régimes sur le territoire : deux réalisations exemplaires**
 - Le PRIF en Ile-de-France
 - Le PRIP en Aquitaine

- **Annexes**
 - Texte de la convention
 - Charte d'engagement des caisses de retraite
 - Brochures inter-régimes
 - « Vieillir, et alors ? »
 - « Des formules innovantes de logement pour bien vivre sa retraite »

L'offre commune formalisée dans une convention

Dans le cadre de la concertation relative au projet de loi d'orientation et de programmation pour l'adaptation de la société au vieillissement et sous l'impulsion des pouvoirs publics, la Caisse nationale d'Assurance vieillesse (Cnav), la Caisse Centrale de la Mutualité sociale agricole (CCMSA) et le Régime social des Indépendants (RSI) affirment leur volonté d'inscrire la préservation de l'autonomie au cœur de la politique publique de l'âge et de développer une culture active de la prévention.

C'est dans cet esprit que les trois caisses nationales ont participé aux travaux du Comité Avancée en Âge présidé par le Docteur Jean-Pierre Aquino, au sein d'un groupe de travail dédié à la formalisation d'une offre commune de prévention.

Les travaux de ce groupe ont abouti à l'élaboration de la convention « La Retraite pour le Bien Vieillir – L'offre commune inter-régimes pour la prévention et la préservation de l'autonomie ». Cette offre de prévention inter-régimes entend couvrir tout le champ du bien vivre l'avancée en âge.

Les engagements des caisses de retraite

A travers cette offre commune, la Cnav, la CCMSA et le RSI prennent 5 engagements pour aider leurs retraités à bien vivre leur retraite et préserver leur autonomie :

- 1** Informer et conseiller les retraités sur des thématiques telles que la nutrition, la mémoire, l'équilibre, le sommeil, l'activité physique, le logement, en proposant sur l'ensemble du territoire :
 - des supports d'information (brochures, vidéos...) et des conférences de sensibilisation ;
 - des ateliers en petit groupe pour des conseils personnalisés.
- 2** Proposer une évaluation globale des besoins à domicile si des difficultés apparaissent au quotidien. En fonction de l'évaluation, les caisses de retraite proposeront :
 - des prestations utiles à votre bien-être dans des domaines variés : aides à la vie quotidienne, aides aux loisirs, aides aux transports, assistance sécurité, etc ;
 - des aides pour améliorer votre qualité de vie à domicile : participation financière à l'achat /pose d'aides techniques, aides pour les travaux d'adaptation du logement.
- 3** Accompagner les retraités dans les situations particulièrement difficiles (perte d'un proche, retour à domicile après hospitalisation...).
- 4** Favoriser le développement de logements adaptés au vieillissement, garantissant davantage de sécurité et de services : foyer-logements, Marpa, etc.
- 5** Simplifier les démarches en collaborant avec de nombreux partenaires dont les collectivités territoriales.

Le comité de pilotage de coordination

La Cnav, la CCMSA et le RSI mettent en œuvre des actions communes au service de la prévention précoce et de la préservation de l'autonomie en direction de l'ensemble des retraités.

Ces actions ont été amplifiées ces dernières années, notamment à la suite de l'adoption en 2011 par les conseils d'administration d'une délibération commune affirmant leur implication dans une politique active de prévention s'adressant à tous les retraités.

La dynamique inter-régimes ainsi impulsée a donné lieu à la création **d'un comité de pilotage de coordination des politiques d'action sociale et de prévention de la perte d'autonomie** en faveur des retraités fragilisés Cnav-CCMSA-RSI le 17 juillet 2012. Cette instance où siègent les présidents des trois régimes, des administrateurs désignés par les conseils d'administration des caisses nationales, les directeurs et directeurs d'action sociale, se réunit à échéances régulières pour définir les priorités et actions à mener sur les territoires au plus près des retraités.

Ce comité a un double objectif :

- piloter le déploiement des coopérations inter-régimes sur l'ensemble du champ de la préservation de l'autonomie
- donner une meilleure visibilité aux dispositifs d'action sociale des caisses de retraite tant vis-à-vis des retraités que vis-à-vis des pouvoirs publics et des partenaires institutionnels intervenant sur le champ de la prévention de la perte d'autonomie

Le renforcement des synergies entre les politiques de prévention des effets du vieillissement des trois régimes se déclinent sur les territoires autour de trois champs d'intervention :

- Les informations et conseils pour bien vivre sa retraite
- Les programmes d'actions et d'ateliers collectifs de prévention
- Les actions individuelles à destination des retraités les plus fragiles

Les chiffres clés

En 2012, la Cnav, la CCMSA et le RSI ont réalisé pour leurs retraités :

- **550 000** aides au maintien à domicile
- **280 000** évaluations globales de leurs besoins
- **65 000** aides au retour à domicile après hospitalisation
- **200 000** actions collectives de prévention

et accordé **plus de 80 millions d'euros** de prêts à taux zéro pour financer des lieux de vie collectifs, tels que les foyers-logements ou les Marpa (Maison d'accueil rurale pour personnes âgées).

Les structures inter-régimes témoignent de la capacité du service public de la Sécurité sociale à agir ensemble sous une même bannière et selon une approche globale du vieillissement qui ne se limite pas à appréhender la question de l'avancée en âge sous le seul angle de la santé.

Le PRIF – Prévention Retraite Ile-de-France

Le PRIF, Prévention Retraite Ile-de-France, est né en 2011 de la volonté des régimes franciliens de retraite de base, la Cnav, la MSA Ile-de-France et les trois caisses franciliennes du RSI, de mutualiser leurs expertises et leurs moyens pour renforcer le développement de l'offre de prévention à destination des retraités résidents en Île-de-France.

En pratique, cette structure inter-régimes a pour objet de concevoir, mettre en place et déployer des actions de prévention et de sensibilisation à l'égard des personnes âgées de 60 ans et plus afin de promouvoir le bien vieillir et favoriser l'adoption durable d'attitudes préventives.

A ce titre, le PRIF a vocation à contribuer aux enjeux suivants :

- Faciliter les comportements favorables à la santé
- Améliorer l'environnement des personnes âgées
- Renforcer le rôle social des seniors

La gouvernance du PRIF

Le groupement est administré par une assemblée générale composée des cinq membres fondateurs, ainsi que d'un administrateur élu en son sein. Pour les trois premières années, l'administration du PRIF a été assurée par la Cnav.

L'assemblée générale s'est réunie tous les mois et demi.

Un comité stratégique a également été mis en place dans le but de proposer les orientations stratégiques à l'assemblée générale et de réaliser des travaux en commun. Les participants de ce comité ont été désignés par les membres fondateurs du PRIF.

Le PRIF a une équipe salariée en propre de 8 personnes, assurant le développement, la mise en œuvre, la coordination et l'animation (pour partie) des actions.

Le Parcours prévention du PRIF

Cette offre de service s'est construite à partir d'ateliers qui ont fait leurs preuves : ateliers mémoire, ateliers l'Équilibre en mouvement. Dès 2012, le PRIF a investi d'autres thématiques, adaptation du logement, incitation à la marche, afin de compléter la sensibilisation des retraités et de favoriser une logique de parcours qui englobe l'ensemble des sujets et thématiques liés au Bien Vieillir

En 2013, le PRIF a lancé un groupe de travail pour la création d'ateliers à destination du public migrant âgé et poursuivi son développement sur l'axe du logement.

En 2014, de nouveaux ateliers ont été mis en œuvre d'une part, à destination des nouveaux retraités (moins d'un an de retraite « stage Tremplin ») et d'autre part, sur la thématique de l'alimentation.

Le Parcours Prévention du PRIF s'articule ainsi autour de 5 axes majeurs :

- **Le lien social**, qu'il vise à renforcer, maintenir, voire même créer en s'adressant aux personnes isolées ; cette thématique est transversale à toutes les actions mises en place par le PRIF et se retrouve notamment dans le choix des ateliers collectifs.
- **L'activité physique**, avec deux ateliers :
 - l'Équilibre en mouvement, qui est un programme de prévention des chutes co-construit avec 5 structures opératrices expertes en activité physique adaptée,
 - la D-marche, un programme de sensibilisation à l'importance de la marche quotidienne, développée avec une association experte en prévention et en activité physique adaptée
- **La mémoire** et de manière plus globale, les fonctions cognitives :
Il s'agit d'un programme qui aborde le fonctionnement de la mémoire et les différentes stratégies à mettre en place pour stimuler les fonctions cognitives
- **La santé-forme** avec l'atelier du Bien Vieillir qui aborde les thématiques majeures de la prévention santé : l'alimentation, le sommeil, l'ossature, les cinq sens, l'activité physique, la prise de médicaments et l'hygiène bucco-dentaire
- **L'aménagement du logement**, avec un atelier et un outil de sensibilisation, une maquette de logement adapté qui permet de sensibiliser le grand public en dédramatisant cet enjeu. Un site sur l'aménagement de l'habitat est actuellement en cours de création

Activité

Le PRIF est aujourd'hui un acteur majeur de la prévention et de la promotion de la santé : Plus de 700 actions mises en œuvre depuis sa création, forums, conférences-débats et ateliers

Près de 12 000 heures d'ateliers réalisées auprès de plus de 10 000 retraités franciliens

→ un budget de fonctionnement de 942 248 € en 2012, alimenté par la contribution des trois membres

Un acteur partenaire des institutions et collectivités territoriales

Le PRIF a signé en 2013 une convention avec l'ARS fixant des objectifs de déploiement complémentaire des actions de prévention sur le territoire francilien et de bonnes pratiques partagées, vis-à-vis des opérateurs.

Il est par ailleurs partenaire conventionné de 4 conseils généraux et en discussion avec les 4 autres, notamment dans le cadre des schémas gérontologiques.

Près de 300 communes ont signé des conventions de mise en place d'ateliers avec les PRIF.

Un acteur reconnu

Ce programme a bénéficié en 2012 du label de l'Année Européenne du Vieillessement Actif et de la Solidarité Intergénérationnelle. Il a été présenté à Mme Michèle DELAUNAY, Ministre déléguée chargée des Personnes âgées et de l'Autonomie, le 5 septembre 2013 lors de la journée des élus inter-régimes qui s'est tenue au siège du PRIF.

En bref

Le PRIF développe :

- une démarche cohérente pour le retraité, car la santé de la personne est entendue dans sa globalité
- une démarche multifactorielle, car la force du parcours est d'informer sur l'ensemble des thématiques de prévention et de favoriser la participation à tous les ateliers
- une démarche positive, il s'agit de redonner confiance dans les capacités de chacun ; une telle approche induit une nouvelle manière de s'adresser aux retraités : présenter les bénéfices de la prévention et non les risques du vieillissement

Il concourt ainsi à une clarification et à une meilleure lisibilité de l'offre tant vis-à-vis des professionnels que du grand public.

Le PRIP - Programme Régional Interinstitutionnel de Prévention Aquitain

En Aquitaine, la part des personnes âgées de plus de 60 ans (25% de la population) est plus élevée que celle de jeunes de moins de 20 ans (23%).

Forts de ces constats, en 2010, la Carsat Aquitaine, les trois MSA de l'Aquitaine et le RSI Aquitaine ont signé un accord les impliquant conjointement dans l'élaboration d'un programme régional de prévention en faveur des seniors. La Mutualité Française Aquitaine a rejoint ce partenariat le 1er janvier 2012 puis la CNRACL en septembre 2012.

Les objectifs de ce programme sont de :

- prévenir les risques inhérents au vieillissement
- favoriser le maintien à domicile des personnes âgées qui le souhaitent
- aider les retraités et futurs retraités à appréhender cette période de leur vie

Ce programme propose un véritable accompagnement des seniors, autant sur le plan physique que psychologique, sous forme d'un **Parcours de Prévention**. Il permet la mutualisation des moyens et la mise en place d'actions communes, accessibles aux ressortissants de tous les régimes de Sécurité Sociale.

Les caisses ont délégué la mise en œuvre des opérations sur le terrain aux ASEPT (Association Santé Education et Prévention sur les Territoires), opérateur traditionnel du régime agricole. Les caisses de Sécurité Sociale sont à cette occasion entrées dans les conseils d'administration des ASEPT.

L'ASEPT : un acteur de la prévention des seniors

L'Aquitaine compte quatre Associations pour la Santé, l'Education et la Prévention sur les Territoires (ASEPT) en Gironde, Dordogne, Lot et Garonne et Sud Aquitaine (départements des Landes et des Pyrénées Atlantiques).

L'objectif des ASEPT est de promouvoir, développer et coordonner les actions de prévention santé des institutions sociales adhérentes.

Elles sensibilisent, informent et accompagnent les populations rurales et urbaines pour les amener à modifier leurs comportements pour une meilleure hygiène de vie, un vieillissement réussi et une meilleure prise en compte de leur capital santé.

Afin de couvrir l'ensemble des territoires et de s'appuyer sur les forces vives locales, les ASEPT passent des conventions avec des opérateurs locaux (Clic, CCAS, Associations d'Aide à Domicile, opérateurs sportifs...). Les ASEPT forment les salariés de ces opérateurs locaux à l'animation d'Ateliers de Prévention (17 jours de formation au total) et contribuent ainsi à la professionnalisation de ces acteurs de Prévention.

Ces salariés sont chargés de la constitution des groupes et de l'animation des ateliers. Les opérateurs locaux sont ensuite indemnisés forfaitairement du temps passé par leurs salariés à ces actions de prévention. Une coordination est assurée entre les ASEPT qui se rencontrent avec les Institutions à un rythme trimestriel dans le cadre de Comités Techniques Régionaux (CTR) afin de s'assurer de la concordance des pratiques et de l'uniformité de l'offre proposée aux seniors Aquitains.

Les actions proposées par les ASEPT sont diverses et complémentaires pour constituer un véritable **Parcours de Prévention** :

Des actions ponctuelles d'information

- Les **conférences-débats** s'adressent à un large public et présentent l'ensemble du programme et les éléments clés sur le bien vieillir
- Les **réunions de sensibilisation** permettent aux seniors d'acquérir des connaissances sur les notions clés de santé

Des actions de sensibilisation

- Les **ateliers du « bien vieillir »** permettent de mieux s'informer sur le bien vieillir, l'alimentation, les cinq sens, l'ostéoporose, le sommeil et le médicament

Des actions de modification des comportements

- Les ateliers **Forme Equilibre** sont orientés sur des situations de la vie quotidienne. Ils comportent des exercices d'activité physique adaptée permettant de découvrir des postures clés, fortifier ses muscles ou de se relever en cas de chute
- Les ateliers **Nutrition Santé** permettent d'acquérir des connaissances en nutrition lors de l'avancée en âge, concilier équilibre alimentaire, coût et plaisir
- Les ateliers **mémoire « Peps Eureka »** permettent d'entretenir et de développer les facultés cérébrales comme la mémoire ou les fonctions cognitives
- Les ateliers **Forme bien être** sont orientés sur les postures, le sommeil, la respiration et la gestion du stress

Le programme en chiffres : une évolution constante (2012-2013)

- Près de **6 000 Seniors Aquitains** touchés sur l'année 2013
- 60 conférences-débats, 105 réunions de sensibilisation, 199 cycles d'ateliers mis en place en 2012
- 72 conférences-débats, 113 réunions de sensibilisation, 252 cycles d'ateliers mis en place en 2013
- Un programme évalué à 1 250 000€ dont 700 000 € investis par la Carsat, la MSA, et le RSI en 2013
- Une reconnaissance de ce programme par l'ARS Aquitaine avec une participation financière constante depuis 2011 d'environ 100 K€

Des résultats positifs de changement de comportement

Pour compléter le dispositif, il est apparu nécessaire de déployer un outil d'évaluation permettant de mesurer la portée, améliorer et orienter les actions et les ateliers de prévention proposés.

Cet outil a été mis en place en janvier 2011 et permet chaque année de recueillir de nombreuses données sur les actions du **Programme Régional Inter Institutionnel de Prévention**.

Les objectifs de l'outil d'évaluation sont de recueillir, de décrire et d'analyser au niveau départemental et/ou régional :

- Le profil des participants aux actions de prévention (isolement social, âge, ...)
- Les effets à court et moyen terme des actions de prévention sur les comportements et/ou la santé morale ou physique des participants

Les résultats sont très encourageants, un effet positif à court terme est notamment enregistré pour la majorité des ateliers et un changement significatif de comportement des Seniors est constaté suite à ces actions de prévention.

Un programme reconnu

Ce projet a été présenté lors de journées nationales inter-régimes organisées en 2012 à Besançon. Une présentation a également été faite à Mme Michèle DELAUNAY, Ministre déléguée chargée des Personnes âgées et de l'Autonomie, le 18 mars 2013 à l'occasion d'une projection-débat sur le Bien vieillir organisée au cinéma l'Utopia de Bordeaux.

Ce programme a bénéficié en 2012 du **label de l'Année Européenne du Vieillissement Actif et de la Solidarité Intergénérationnelle**.